

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU JURA**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Jura est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Dans la lignée des années précédentes les dépôts de dossiers de surendettement dans le Jura enregistrent une nouvelle baisse de 12.1%. Ainsi le nombre de dossiers déposés dans le Jura s'élève à 610 dossiers en 2019. La proportion des redépôts demeure stable à 44.6 %.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de recevabilité a progressé de 13.45 % pour s'établir à 617 dossiers. Les dossiers irrecevables représentent 4 % des dossiers déposés, soit un point de moins que le niveau national. La proportion de dossiers orientés par la commission ayant une capacité de remboursement négative s'élève à 44 % en 2019 contre 42 % en 2018. Le nombre de dossiers orienté vers un effacement sans liquidation judiciaire reste stable et représentent toujours 42 %. Il est inférieur d'un point au niveau national. En ce qui concerne les dossiers orientés vers un effacement avec liquidation judiciaire, le taux s'est fortement réduit à 1,1 % contre 3.5% en 2018. Enfin les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes progressent de 1.5 points à 56,8 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs a augmenté de 1.5 points pour s'établir à 8.6 % en 2019. Le taux de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement progresse également de 3.4 points à 41.4% en 2019.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les dossiers traités par la commission ont abouti dans 75.8 % des cas à une mesure pérenne et à 9.8 % à des mesures provisoires. Ces taux sont identiques au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du traitement des dossiers - Présentation du rapport d'activité et des budgets - la loi ELAN
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	<ul style="list-style-type: none"> - réunion plénière de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	9 réunions 87 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de surendettement - remplir un dossier
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 réunions	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	<ul style="list-style-type: none"> - Une réunion avec les bailleurs sociaux du département sur la procédure de surendettement et l'articulation avec la loi ELAN.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire connaître notre nouvelle organisation régionale concernant le traitement des dossiers, de présenter le rapport d'activité et l'actualisation des budgets. Elle avait pour but également, d'évoquer les évolutions législatives à travers la loi ELAN. Enfin d'aborder le fonctionnement de la gestion électronique des documents et les échanges avec les tribunaux.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées qui reste encore limités notamment pour la mise en œuvre des mesures.
- Les recours et les contestations peuvent être envoyés directement au Tribunal d'Instance : risque de perte d'information à notre niveau, pouvant entraîner par exemple la validation de mesures qui n'ont pas à l'être.
- Prise en compte du « droit à l'oubli » : on ne doit plus faire part des motifs d'irrecevabilité datant de plus de 3 mois. Disposition parfois difficilement compréhensible.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- L'appropriation par les débiteurs de l'échéancier de remboursement et sa mise en place est parfois complexe.

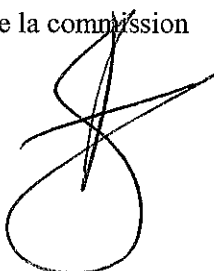
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Le rôle des notaires dans la liquidation d'un actif, lorsqu'ils sont missionnés par le juge pour répartir la somme entre les créanciers, et parfois sujet à contestation. Les notaires estiment jouer le rôle de mandataire judiciaire.
- Interrogations fréquentes de notaires ou d'avocats, peu ou pas au courant de la procédure. De plus, le secret professionnel qui leur est opposé est parfois mal compris.

Date : le 13 février 2020

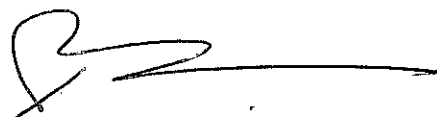
Le président de la commission

M. VIGNON



Le secrétaire de la commission

M. PRAT



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Jura

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	694	610	-12,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,59%	44,63%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,55%	7,44%	
Dossiers décidés recevables par la commission	597	617	3,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,59%	13,45%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	38	30	-21,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	47,37%	26,67%	
Dossiers orientés par la commission	600	624	4,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,00%	44,07%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,17%	41,99%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,50%	1,12%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,33%	56,89%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	747	690	-7,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,16%	5,36%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,09%	4,35%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,63%	39,42%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,41%	1,16%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,69%	8,26%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,35%	3,62%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,35%	4,64%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,02%	41,45%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	29,45%	31,59%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,00%	15,94%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,57%	9,86%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,84%	75,80%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	9	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Jura	BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	42%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Jura

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	20 100	534	2 307	72,9%	85,7%	15 386	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	9 617	103	170	34,9%	16,5%	83 891	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	9 950	463	1 712	36,1%	74,3%	13 374	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	533	328	425	1,9%	52,6%	830	1,0
Dettes de charges courantes	2 715	530	2 420	9,8%	85,1%	3 077	4,0
Autres dettes	4 756	410	930	17,2%	65,8%	1 559	2,0
Endettement global	27 571	623	5 657	100,0%	100,0%	18 561	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Bourgogne-Franche-Comté

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	246 773	6 002	27 057	76,4%	85,5%	15 572	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	125 366	1 308	2 138	38,8%	18,6%	86 134	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	115 876	5 259	20 438	35,9%	74,9%	12 507	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 531	3 496	4 481	1,7%	49,8%	835	1,0
Dettes de charges courantes	35 916	5 709	24 699	11,1%	81,4%	3 506	4,0
Autres dettes	40 307	4 012	9 194	12,5%	57,2%	1 617	2,0
Endettement global	322 997	7 017	60 950	100,0%	100,0%	19 192	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0